



Mercredi 5 décembre 2018

## POINT SUR LA SITUATION APRÈS LE DRAME DE LA RUE D'AUBAGNE La ville de Marseille mobilisée face à l'urgence

### ACTUALITÉ

100 personnes évacuées de 23 immeubles de la rue Jean Roque, de la rue d'Aubagne et du Cours Lieutaud ont réintégré ou réintègrent en ce moment, leur logement, depuis le 4 décembre 2018.

Par ailleurs, il y a plusieurs jours, suite à la visite des experts ayant confirmé l'absence de péril imminent, les habitants de 6 immeubles (6 rue Crudère, 161 Horace Bertin, 79 rue Marengo, 21 boulevard Plombières, 13 rue Abram et 32 rue Goudard) ont déjà pu réintégrer leur logement.

La circulation du cours Lieutaud a été rétablie dans les deux sens de circulation depuis ce matin.

### ÉVACUATION

#### Nombre d'immeubles évacués :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **25 immeubles actuellement évacués**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **159 immeubles actuellement évacués**
- **Total : 184 immeubles actuellement évacués**

*Afin d'éviter d'éventuels actes de malveillance, la ville de Marseille ne souhaite pas diffuser aux médias, la liste des immeubles évacués.*

#### Nombre de personnes évacuées depuis le 5 novembre 2018 :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **416 personnes actuellement évacuées**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **1 089 personnes actuellement évacuées**
- **Total : 1 505 personnes actuellement évacuées**

## Attestations d'évacuation

Pour rappel, la ville de Marseille a délivré **165 attestations d'évacuation** d'immeuble sur le périmètre **hors de la rue d'Aubagne**, permettant aux sinistrés de débiter leurs démarches auprès de leur compagnie d'assurance.

## HÉBERGEMENT

La ville de Marseille héberge aujourd'hui :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **299 personnes**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **934 personnes**
- **Total : 1 233 personnes**

Toutes les personnes sont hébergées dans **31 hôtels de la commune**.

## RELOGEMENT

### Nombre de relogements

A ce jour, la ville de Marseille a identifié **270 logements disponibles** :

- **243 logements sociaux**
- **27 logements privés**
- **30 baux** ont été signés (24 relogements définitifs et 6 relogements temporaires),
- **46 refus** de logement.

### ***Quelle procédure pour le relogement des personnes évacuées suite à un arrêté de péril ?***

***Le propriétaire doit assurer le relogement des occupants. Le nouveau logement doit être décent et correspondre aux besoins des occupants. En cas de défaillance du propriétaire, le maire prend les dispositions nécessaires pour reloger les occupants aux frais du propriétaire et majorés d'intérêts. Le propriétaire peut également faire l'objet de poursuites pénales.***

## SIGNALEMENTS ET ARRÊTÉS

Depuis le 5 novembre 2018 :

- **856 signalements** enregistrés par la ville de Marseille,
- **638 visites effectuées** par les services municipaux compétents
  - **109 dossiers ont été clôturés après la visite du technicien et la levée de doutes**
  - **281 visites effectuées sans évacuation** pour lesquelles une suite technique sera donnée autre qu'un péril imminent.

**Sur les 638 visites effectuées, 390 visites n'ont pas abouti à une procédure de péril grave imminent, soit plus de 61 %.**

- **118 requêtes de visite** auprès du tribunal administratif,  
**99 expertises** menées,  
**78 rapports d'experts** transmis aux services et en cours d'exploitation.
- **43 arrêtés de périls** pris par le maire de Marseille,
- **15 arrêtés de police générale** établis.

Au cours des 3 dernières années (jusqu'en octobre 2018), **181 arrêtés de péril** ont été pris par le maire de Marseille - dont 46 en 2018, 57 en 2017, 43 en 2016 et 35 en 2015 - dont l'ensemble concerne des habitations privées.

Conformément à la réglementation, **tous les arrêtés pris ont été notifiés aux propriétaires et aux syndicats des copropriétaires, responsables des lieux, afin que les travaux soient réalisés dans les délais prescrits.**

## RESTAURANT SOLIDAIRE DE LA CITE DES ASSOCIATIONS

**Au total, 6 242 repas chauds** ont été distribués depuis l'ouverture du restaurant solidaire le 10 novembre au soir.

## ESPACE D'ACCUEIL DES PERSONNES EVACUEES

Le nouvel Espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE) a ouvert ses portes lundi 19 novembre 2018, au 2 rue Beauvau (1<sup>er</sup> arrondissement).

**Depuis son ouverture, l'EAPE a reçu 2 071 personnes.**

L'Espace d'accueil des personnes évacuées accueille les familles **du lundi au samedi de 8h30 à 18h30**. Une vingtaine de professionnels de différents services publics seront présents sur place (habitat, logement, assurances, jeunesse...) chaque jour.

*Pour l'heure, ce site n'est pas accessible aux médias.*

**L'ensemble des actions citées sont entièrement prises en charge par la ville de Marseille.**

*Ces données sont susceptibles d'évoluer à tout moment.*